



Agents autorisés Membres du conseil d'administration de la FPPQ Association des emballeurs de pommes du Québec M ^{me} Sophie Perreault, AQDFL M. Antoine Dionne, coordonnateur Table filière pomme Entrepositaires	Représentants des chaînes Loblaws, Provigo, Maxi et Maxi & Cie Metro Sobey's M. Yvon Laurin, Ass. Prop. des fruiteries du Québec
---	---

13 avril 2015

PRIX MINIMUM DE LA POMME TARDIVE DESTINÉE À LA CONSOMMATION À L'ÉTAT FRAIS – RÉCOLTE 2014

Décision du comité de prix du **13 avril 2015** des pommes destinées à la consommation à l'état frais, dont font partie des représentants de l'Association des emballeurs de pommes du Québec et de la Fédération des producteurs de pommes du Québec, est le maintien des prix des variétés tardives déjà fixés afin de favoriser l'écoulement des pommes du Québec dans le réseau de distribution. **Prolongation jusqu'au 31 mai 2015 des rabais en circulaire et de longue durée (voir page 2).**

Date	Sunrise Paulared Ginger Gold minot : 42 lb	Paulared minot : 42 lb	Lobo minot : 42 lb	McIntosh Spartan Gala minot : 42 lb	Cortland Empire Rouge Dél. Jaune Dél. minot : 42 lb	Honeycrisp * minot : 42 lb
À compter du début de l'écoulement	S : 16,00 \$ C : 17,00 \$	S : 16,00 \$ C : 17,00 \$	S : 14,00 \$ C : 17,00 \$	S : 16,00 \$ C : 17,00 \$	S : 16,00 \$ C : 17,00 \$	S : 35,00 \$ C : 35,00 \$
A compter du 15 sept. 14		S : 14,00 \$ C : 17,00 \$				

Le prix des pommes destinées en cellule s'appliquera pour toutes les pommes de calibre 2 ¾ po et plus vendues en vrac dans des contenants de 35 lb et plus

* Spécifications pour la Honeycrisp

- Calibre minimal : 2 ¾ pouces (70mm) en cellule ou en sac
- Pédoncule ne doit pas dépasser la cuvette pédonculaire
- Coloration : rouge ou rouge rayé doit couvrir au moins 50 % de la superficie du fruit

PROMOTIONS CIBLÉES

Du 22 oct. au 3 déc. 14	Rabais de 3 \$/minot (sans complément de prix) pour les pommes de variétés CORTLAND et MCINTOSH dans un contenant de plus de 5 lb dans lequel on insère des pommes destinées en sac et annoncées en circulaire.
Du 3 novembre au 3 déc. 2014	Rabais de 2 \$/minot (sans complément de prix) pour les pommes de variétés CORTLAND ET MCINTOSH vendues en sac dans des contenants de <u>5 lb ou moins</u> et annoncées en circulaire d'une chaîne alimentaire ou par un autre regroupement de fruiterie AVEC preuve de circulaire durant la période.
Du 12 novembre au 7 janv. 2015	Rabais de 3 \$/minot (sans complément de prix) *pour les pommes de variétés CORTLAND, MCINTOSH ET SPARTAN vendues en sac dans un contenant <u>de plus de 5 lb</u> et annoncées en circulaire. Rabais de 2 \$/minot (sans complément de prix) *pour les pommes de variétés CORTLAND, MCINTOSH ET SPARTAN vendues en sac dans des contenants de <u>5 lb ou moins</u> et annoncées en circulaire d'une chaîne alimentaire ou par un autre regroupement de fruiterie AVEC preuve de circulaire durant la période. *TOUTES POMMES VENDUES en promotion ciblée seront compensées à partir du 1^{er} janvier 2015.
Du 8 janvier au 1 ^{er} février 2015	Rabais de 3 \$/minot (avec complément de prix) *pour les pommes de variétés, MCINTOSH ET SPARTAN vendues en sac dans un contenant <u>de plus de 5 lb</u> et annoncées en circulaire. Rabais de 2 \$/minot (avec complément de prix) *pour les pommes de variétés MCINTOSH ET SPARTAN vendues en sac dans des contenants de <u>5 lb ou moins</u> et annoncées en circulaire d'une chaîne alimentaire ou par un autre regroupement de fruiterie AVEC preuve de circulaire durant la période.

<p>Du 2 février au 31 mars 2015</p>	<p>Promotion longue durée en magasin – tous les formats en sac - applicable pour la SPARTAN, CORTLAND, MCINTOSH – avec complément de prix</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rabais de 1\$/minot (producteur) si le détaillant donne un rabais de 0,50\$ sur le prix vendant • Rabais de 2 \$/minot (producteur) si le détaillant donne un rabais de 1 \$ sur le prix vendant <p>ou</p> <p>Promotion en circulaire format sac ou cellule - applicable pour la SPARTAN, CORTLAND, MCINTOSH – avec complément de prix</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rabais de 3 \$/minot (producteur) si le prix vendu au détail est égal ou inférieur à 1 \$/lb AVEC preuve de circulaire durant la période • Rabais de 2 \$/minot (producteur) si le prix vendu au détail est supérieur à 1 \$/lb AVEC preuve de circulaire durant la période
<p>Du 1^{er} avril au 31 mai 2015</p>	<p>Promotion longue durée en magasin – tous les formats en sac - applicable pour la SPARTAN, CORTLAND, MCINTOSH – avec complément de prix</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rabais de 1\$/minot (producteur) si le détaillant donne un rabais de 0,50\$ sur le prix vendant • Rabais de 2 \$/minot (producteur) si le détaillant donne un rabais de 1 \$ sur le prix vendant <p>Promotion en circulaire pour le format cellule - applicable pour la SPARTAN, CORTLAND et la MCINTOSH – avec complément de prix</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rabais de 3 \$/minot (producteur) si le prix vendu au détail est égal ou inférieur à 1 \$/lb AVEC preuve de circulaire durant la période • Rabais de 2 \$/minot (producteur) si le prix vendu au détail est supérieur à 1 \$/lb AVEC preuve de circulaire durant la période <p>Promotion en circulaire pour le format sac - applicable pour la SPARTAN – avec complément de prix</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rabais de 3 \$/minot (producteur) si le prix vendu au détail est égal ou inférieur à 1 \$/lb AVEC preuve de circulaire durant la période • Rabais de 2 \$/minot (producteur) si le prix vendu au détail est supérieur à 1 \$/lb AVEC preuve de circulaire durant la période <p>Promotion en circulaire pour le format sac - applicable pour la CORTLAND et la MCINTOSH – avec complément de prix</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rabais de 5 \$/minot (producteur) si le prix vendu au détail est égal ou inférieur à 1 \$/lb AVEC preuve de circulaire durant la période • Rabais de 4 \$/minot (producteur) si le prix vendu au détail est supérieur à 1 \$/lb AVEC preuve de circulaire durant la période
<p>Pommes destinées au commerce interprovincial et à l'exportation (opportunité d'affaires)</p>	
<p>Du 15 octobre au 3 décembre 2014</p>	<p>Rabais de 2 \$/minot (sans complément de prix) pour les pommes de variétés CORTLAND et McINTOSH vendues en vrac. Le rabais s'applique sur la portion destinée à l'état frais (cellule et sac) du classement prédéterminé ou sur la portion commercialisée à l'état frais suite au classement réel, excluant le déclassement.</p> <p>Rabais de 2 \$/minot (sans complément de prix) pour les pommes de variétés CORTLAND et McINTOSH vendues en sac.</p>
<p>Du 12 novembre au 7 janv. 2015</p>	<p>Rabais de 2 \$/minot (sans complément de prix) *pour les pommes de variétés CORTLAND et McINTOSH ET SPARTAN vendues en vrac. Le rabais s'applique sur la portion destinée à l'état frais (cellule et sac) du classement prédéterminé ou sur la portion commercialisée à l'état frais suite au classement réel, excluant le déclassement. .</p> <p>Rabais de 2 \$/minot (sans complément de prix) pour les pommes de variétés CORTLAND et McINTOSH ET SPARTAN vendues en sac.</p> <p>*TOUTES POMMES VENDUES en opportunité d'affaires seront compensées à partir du 1^{er} janvier 2015.</p>
<p>Du 8 janvier au 2 avril 2015</p>	<p>Rabais de 2 \$/minot (avec complément de prix) *pour les pommes de variétés McINTOSH ET SPARTAN vendues en vrac. Le rabais s'applique sur la portion destinée à l'état frais (cellule et sac) du classement prédéterminé ou sur la portion commercialisée à l'état frais suite au classement réel, excluant le déclassement.</p> <p>Rabais de 2 \$/minot (avec complément de prix) pour les pommes de variétés McINTOSH ET SPARTAN vendues en sac.</p>
<p>Du 1^{er} avril au 31 mai 2015</p>	<p>Rabais de 2 \$/minot (avec complément de prix) *pour les pommes de variétés McINTOSH ET SPARTAN vendues en vrac. Le rabais s'applique sur la portion destinée à l'état frais (cellule et sac) du classement prédéterminé ou sur la portion commercialisée à l'état frais suite au classement réel, excluant le déclassement.</p> <p>Rabais de 2 \$/minot (avec complément de prix) pour les pommes de variétés McINTOSH ET SPARTAN vendues en sac.</p>

S: Sac

C: cellule

APPLICATION DE L'ANNEXE H - promotions ciblées -

Les promotions ciblées s'appliqueront de la façon suivante : un rabais sera alloué pour **les variétés vendues en promotion ciblée annoncées en circulaire tel que décrit précédemment**. Le calcul du prix moyen devra s'effectuer sur une **base mensuelle par variétés** ciblées au tableau des prix précédents sur des annexes H distinctes pour l'établissement du prix moyen en sac par variété ciblée pour chacun des mois (**selon la période identifiée dans le tableau précédent**). Pour la parution dans les circulaires des chaînes régionales, **les emballeurs devront conserver la preuve en ayant en leur possession la circulaire originale pour pouvoir la présenter à l'inspecteur lors de la vérification des annexes H**.

OPPORTUNITÉ D'AFFAIRES- COMMERCE INTERPROVINCIAL

L'opportunité d'affaires s'appliquera de la façon suivante : un rabais de 2 \$ sera alloué pour la **variété ciblée emballée vendue en vrac ou en sac destinée au commerce interprovincial ou exportation selon les périodes identifiées dans le tableau précédent**. Le calcul du prix moyen devra s'effectuer sur une base mensuelle **par variété** ciblée, voir le tableau des prix précédent, sur des annexes H distinctes pour l'établissement du prix moyen en sac. Les quantités devront être comptabilisées avec les mêmes « annexes H » de ces variétés pour les promotions. Les agents autorisés devront conserver les factures de vente s'y rattachant pour validation par l'inspecteur-vérificateur des conventions de mise en marché.

Pompouce* : destinée exclusivement aux Centres de la petite enfance et garderies Seulement pour les variétés Paulared, McIntosh, Spartan, Gala Empire et Cortland					
	Paulared	Cortland	Gala	McIntosh Spartan	Empire
À compter du début de l'écoulement	11,20 \$	11,20 \$	11,20 \$	11,20 \$	11,20 \$
À compter du 15 septembre	9,80 \$				
* Précisions sur Pompouce : Les pommes avec les calibres 2 ¼ à 2 1/2 po. et le prix est 30 % de moins que les pommes en sac.					

Pomme de catégorie commerciale

Loblaws « pour la bannière Maxi » a décidé de faire un projet pilote qui débutera ce printemps par la commercialisation d'une pomme naturellement imparfaite. Les pommes qui seront commercialisées seront des pommes à l'état frais de **catégorie commerciale** avec une norme de fermeté minimale qui sera de ½ livre inférieure aux standards de Pommes Qualité Québec soit :

FERMETÉ MINIMALE POUR LES POMMES IMPARFAITES PROJET LOBLAWS « bannière Maxi »	
Variété	Fermeté
Spartan, Empire, Honeycrisp	12,5
McIntosh et autres variétés tardives	11,5
Gala	11,0

Le comité a décidé d'établir le prix minimum à **10 \$/minot** et le calibre minimum sera de **2 3/8** pouces. Les 4 emballeurs qui approvisionnent le centre de distribution de cette chaîne fourniront ce produit à partir des pommes déclassées qui correspondent aux standards de la catégorie commerciale. Donc, selon les besoins de la chaîne, certaines parties de lot de pommes déclassées seront payées aux producteurs au prix décidé sans coût de manutention. Selon le résultat du projet pilote Les producteurs de pommes du Québec et l'Association des Emballeurs de pommes du Québec apporteront les ajustements nécessaires à la Convention pour la saison de commercialisation 2015-2016.

Prochain comité de fixation des prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais

Le prochain comité de fixation des prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais aura lieu le **lundi 11 mai 2015 à compter de 13 h par conférence téléphonique** dans le but de rediscuter des prix des pommes tardives et de l'inventaire des pommes entreposées destinées à l'état frais.

PRIX MINIMUM DE LA POMME DESTINÉE À LA TRANSFORMATION – RÉCOLTE 2014

Décision du **19 mars 2015** du comité de prix de la pomme destinée à la transformation.

Date	Pommes à jus standard	Pommes à sauce	Pommes à jus opalescent
À compter du début de la récolte	Hâtives 0,06 \$ la livre ou 2,52 \$ le minot de 42 livres	Hâtives 0,08 \$ la livre ou 3,36 \$ le minot de 42 livres	Hâtives 0,08 \$ la livre ou 3,36 \$ le minot de 42 livres

À compter du début de la récolte	Tardives 0,055 \$ la livre et/ou 2,31 \$ le minot de 42 livres + une diminution de 0,0025 \$ la livre sur excédent de plus de 50 millions de livres selon une péréquation telle que décrite ci-dessous *	Tardives 0,10 \$ la livre ou 4,20 \$ le minot de 42 livres (pour entreposage) 0,08 \$ la livre ou 3,36 \$ le minot de 42 livres (transformation immédiate)	Tardives 0,10 \$ la livre ou 4,20 \$ le minot de 42 livres (pour entreposage) 0,08 \$ la livre ou 3,36 \$ le minot de 42 livres (transformation immédiate)
À compter du 11 décembre 2014	Tardives 0,06 \$ la livre et/ou 2,52 \$ le minot de 42 livres	Tardives** 0,10 \$ la livre ou 4,20 \$ le minot de 42 livres (pour pomme de fantaisie détournée vers la transformation) 0,08 \$ la livre ou 3,36 \$ le minot de 42 livres (pour pomme provenant du déclassement)	Tardives** 0,10 \$ la livre ou 4,20 \$ le minot de 42 livres (pour pomme de fantaisie détournée vers la transformation) 0,08 \$ la livre ou 3,36 \$ le minot de 42 livres (pour pomme provenant du déclassement)
À compter du 26 janvier 2015	Tardives 0,06 \$ la livre et/ou 2,52 \$ le minot de 42 livres	Tardives ** 0,12 \$ la livre ou 5,04 \$ le minot de 42 livres (pour pomme de fantaisie détournée vers la transformation) 0,11 \$ la livre ou 4,62 \$ le minot de 42 livres (pour pomme provenant du déclassement)	Tardives ** 0,12 \$ la livre ou 5,04 \$ le minot de 42 livres (pour pomme de fantaisie détournée vers la transformation) 0,11 \$ la livre ou 4,62 \$ le minot de 42 livres (pour pomme provenant du déclassement)
À compter du 10 mars 2015	Tardives 0,06 \$ la livre et/ou 2,52 \$ le minot de 42 livres	Tardives ** 0,13 \$ la livre ou 5,46 \$ le minot de 42 livres (pour pomme de fantaisie détournée vers la transformation) 0,12 \$ la livre ou 5,04 \$ le minot de 42 livres (pour pomme provenant du déclassement)	Tardives ** 0,13 \$ la livre ou 5,46 \$ le minot de 42 livres (pour pomme de fantaisie détournée vers la transformation) 0,12 \$ la livre ou 5,04 \$ le minot de 42 livres (pour pomme provenant du déclassement)
À compter du 19 mars 2015	Tardives 0,07 \$ la livre et/ou 2,94 \$ le minot de 42 livres	Tardives ** 0,13 \$ la livre ou 5,46 \$ le minot de 42 livres (pour pomme de fantaisie détournée vers la transformation) 0,12 \$ la livre ou 5,04 \$ le minot de 42 livres (pour pomme provenant du déclassement)	Tardives ** 0,13 \$ la livre ou 5,46 \$ le minot de 42 livres (pour pomme de fantaisie détournée vers la transformation) 0,12 \$ la livre ou 5,04 \$ le minot de 42 livres (pour pomme provenant du déclassement)

**** À compter du 11 décembre 2014, toutes les pommes entreposées destinées à l'état frais qui seront détournées à la transformation (pomme à sauce et à jus opalescent pour transformation immédiate) seront payées au meilleur prix négocié et selon la période visée.**

*Le premier versement aux producteurs pour la pomme tardive à jus standard sera de **0,0525 \$ la livre** suite à la livraison de ces pommes. Un ajustement de prix sera envoyé après les dernières réceptions des pommes au sol. Si le volume total est inférieur à 50 millions de livres, l'ajustement sera de 0.0025 \$/lb pour un total de 0,055 \$ la livre. **Étant donné que le volume total a été de 49,7 millions, A. Lassonde paiera la différence de 0,0025 \$/la livre sur les pommes qu'elle a achetées des producteurs de pommes**, ainsi que toutes les pommes du Québec commercialisées via les transporteurs de pommes à jus ou le poste de transformation accrédité par Lassonde seront visées par la bonification.

PROCHAIN COMITÉ DE FIXATION DES PRIX DES POMMES DESTINÉES À LA TRANSFORMATION

Les membres du comité ont décidé que le prochain comité de fixation des prix des pommes destinées à la transformation se tiendra **sur demande des membres du comité.**

Entreposage de pommes au Québec, par variété, par région, au 1er avril 2015 (en minots)

Variétés			Québec	Missisquoi - Estrie	Vallée Montérégienne	Sud-Ouest de Montréal	Laurentides	Total des régions au 1er avril 2015	Pommes utilisées en mars 2015	Pommes utilisées en mars 2014
McIntosh	Frais	Réfr.	0	0	0	0	0	0	0	9
		AC	0	57 803	230 426	99 950	188 075	576 254	110 297	143 220
	Transf.	Réfr.	0	0	0	0	0	0	11 500	10 450
		AC	0	864	82 318	199 988	32 200	315 370	23 936	33 326
Cortland	Frais	Réfr.	0	0	108	0	0	108	306	0
		AC	0	38 296	98 724	23 574	56 164	216 758	57 668	45 007
	Transf.	Réfr.	0	0	0	0	0	0	5 300	-2 901
		AC	0	1 818	488	17 233	0	19 539	5 691	5 085
Lobo	Frais	Réfr.	0	0	0	0	0	0	0	0
		AC	0	0	432	0	1 000	1 432	242	9
	Transf.	Réfr.	0	0	0	0	0	0	0	0
		AC	0	0	1 620	0	0	1 620	72	468
Empire	Frais	Réfr.	0	0	0	0	0	0	72	0
		AC	0	3 838	38 295	9 284	28 063	79 480	21 701	28 065
	Transf.	Réfr.	0	0	0	0	0	0	1 200	-477
		AC	0	108	424	2 164	0	2 696	-1 242	131
Spartan	Frais	Réfr.	0	0	414	0	0	414	306	3
		AC	0	24 776	63 415	17 358	63 790	169 339	44 652	35 677
	Transf.	Réfr.	0	0	0	0	0	0	0	5 606
		AC	0	144	900	3 553	0	4 597	3 769	-1 751
Autres	Frais	Réfr.	0	0	0	0	0	0	0	3
		AC	0	4 201	3 582	60	1 152	8 995	4 682	1 739
	Transf.	Réfr.	0	0	0	1 150	0	1 150	0	31 673
		AC	0	422	90	181 466	0	181 978	15 574	619
Total	Frais	Réfr.	0	0	522	0	0	522	684	15
		AC	0	128 914	434 874	150 226	338 244	1 052 258	239 242	253 717
	Transf.	Réfr.	0	0	0	1 150	0	1 150	18 000	44 351
		AC	0	3 356	85 840	404 404	32 200	525 800	47 800	37 878

(1) Écoulement total est déterminé par variété Source: InfoHort

Pour la récolte 2014, 1 579 730 minots de pommes sont entreposés dont 3 440 minots frais et 404 083 minots de transformation proviennent de l'extérieur.

Pour la récolte 2013, 1 526 390 minots de pommes sont entreposés dont 0 minots frais et 484 707 minots de transformation proviennent de l'extérieur

Pour la récolte 2012, 1 666 919 minots de pommes sont entreposés dont 500 minots frais et 674 626 minots de transformation, qui proviennent de l'extérieur

Entreposage de pommes au Canada, au 1er avril 2015 (en minot de 42 livres)

	2014-2015	2013-2014	2012-2013
Maritimes	493 667	391 048	496 881
Québec	1 579 730	1 526 390	1 666 905
Ontario	1 742 929	2 231 357	266 095
Colombie-Britannique	1 223 119	393 786	1 484 024
Canada	5 039 445	4 542 581	3 913 905

Source: InfoHort

Entreposage de pommes au Québec au 1^{er} avril 2015 (en minots de 42 livres)

Variétés			2014-2015	2013-2014	2012-2013
McIntosh	Frais	Réfr.	0	842	0
		AC	576 254	405 389	309 260
	Transf.	Réfr.	0	5 000	117 371
		AC	315 370	406 190	593 012
Cortland	Frais	Réfr.	108	2 022	0
		AC	216 758	148 794	75 810
	Transf.	Réfr.	0	9 650	15 942
		AC	19 539	41 349	81 066
Lobo	Frais	Réfr.	0	0	0
		AC	1 432	144	366
	Transf.	Réfr.	0	0	11 417
		AC	1 620	396	27 799
Empire	Frais	Réfr.	0	432	0
		AC	79 480	91 206	48 784
	Transf.	Réfr.	0	3 563	839
		AC	2 696	24 699	24 208
Spartan	Frais	Réfr.	414	0	0
		AC	169 339	160 445	89 658
	Transf.	Réfr.	0	1 445	3 838
		AC	4 597	17 307	43 623
Autres	Frais	Réfr.	0	3	0
		AC	8 995	7 136	4 115
	Transf.	Réfr.	1 150	18 903	79 582
		AC	181 978	181 475	140 229
Total	Frais	Réfr.	522	3 299	0
		AC	1 052 258	813 114	527 993
	Transf.	Réfr.	1 150	38 561	228 989
		AC	525 800	671 416	909 937

Le total des pommes entreposées au Québec inclus les pommes en provenance d'autres provinces

Source: InfoHort

ÉCOULEMENT DES POMMES FRAICHES EN MARS			
ANNÉE	QUANTITÉ EN MINOTS	ANNÉE	QUANTITÉ EN MINOTS
2015	239 926	2010	175 339
2014	253 732	2009	189 324
2013	126 467	2008	343 708
2012	188 631	2007	202 195
2011	193 818	2006	226 100

Codaphone : 450 679.0530 poste 8671 ou 450 679.4265

Daniel Ruel, agr.
Les Producteurs de pommes du Québec
 G:\Générale 3\Général\communiques\2014-2015\com13-04-15.doc